

Non classifié

DAF/COMP/GF(2009)12

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

10-Dec-2009

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

CONCURRENCE, AIDES PUBLIQUES ET SUBVENTIONS

-- Session I --

Appel à contributions des pays

Le présent document est un appel à contributions des pays en vue de la Session I du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 18 et 19 février 2010. Les participants au Forum mondial sur la concurrence sont invités à transmettre leurs contributions d'ici le 4 janvier 2010 au plus tard.

Mme Héléne Chadzyska, Responsable du Programme GFC, tél. : +33 1 45 24 91 05 ; adresse électronique : helene.chadzyska@oecd.org

**JT03276013
Ta. 95132**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



**DAF/COMP/GF(2009)12
Non classifié**

Français - Or. Anglais

A TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL SUR LA CONCURRENCE

OBJET : Concurrence, aides publiques et subventions

Forum mondial sur la concurrence (18-19 février 2010)

Session I

Chers Participants au Forum mondial sur la concurrence,

Le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence tiendra une table ronde intitulée Concurrence, aides publiques et subventions le 18 février 2010. Vous êtes invités à transmettre une contribution écrite d'ici le 4 janvier au plus tard.

La pierre angulaire de la politique de la concurrence est l'idée que la concurrence par les mérites encourage les entreprises à innover et à être efficaces et qu'elle favorise un processus permanent de « destruction créatrice » par lequel les entreprises les plus efficaces éliminent celles qui sont inefficaces, ce qui est bénéfique pour les consommateurs comme pour l'efficacité économique.

Les aides publiques à des entreprises spécifiques, sous la forme de subventions, d'allègements fiscaux sélectifs, ou de toutes sortes d'avantages, risquent souvent de fausser ce processus en modifiant les règles du jeu entre les entreprises. La distorsion de la concurrence qui en résulte prend des formes multiples. A court terme, les aides publiques peuvent détourner la production des entreprises efficaces vers celles qui le sont moins, réduisant ainsi le surplus économique total. A long terme, les aides publiques peuvent inciter les entreprises à détourner des ressources productives de l'investissement au profit de dépenses consacrées à la recherche de rentes. En outre, la course aux subventions entre pays de manière à retenir ou attirer des entreprises peut s'avérer très coûteuse pour les finances publiques, pour un avantage global limité.

Toutefois, les aides publiques sont parfois justifiées. Dans certains cas, elles permettent aux gouvernements d'internaliser les externalités positives générées par des entreprises ou des activités spécifiques, telles que le rôle qu'elles jouent dans l'innovation, le développement régional ou la cohésion sociale. Elles peuvent par ailleurs pallier les défaillances du marché, en particulier dans le secteur des assurances et de la banque. Enfin, les aides publiques aux industries naissantes, notamment dans les pays en développement, peuvent contribuer à favoriser le démarrage d'activités jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes.

La crise financière a amené de nombreux pays, industrialisés comme en développement, à recourir à des aides publiques. Le sauvetage public des banques, destiné à éviter une crise systémique, s'est largement développé. Plus généralement, les aides à l'industrie ont augmenté du fait que les sociétés ont vu soudainement s'assécher le flux de crédits.

Puisque les aides publiques sont parfois utiles, tout en étant contraires à la logique même de la concurrence, on peut s'attendre à ce que la politique de la concurrence exerce un certain contrôle sur elles afin de faire en sorte que les distorsions de concurrence se trouvent réduites au minimum et que les gouvernements n'accordent que des aides réellement utiles. Toutefois, il n'existe pas de contrôle systématique des aides publiques en dehors de l'Union européenne et de quelques autres juridictions (indépendamment des règles d'autodiscipline de l'OMC sur les subventions), sauf lorsque les autorités de la concurrence traitent d'un comportement anticoncurrentiel éventuel des entreprises publiques.

Il est donc particulièrement intéressant de comprendre comment les participants au Forum mondial sur la concurrence envisagent les interactions entre la politique de la concurrence et les aides publiques, sur la base de leurs propres expériences. Des contributions écrites comportant des études de cas seraient particulièrement utiles.

Pour faciliter la préparation de vos contributions, un certain nombre de thèmes et de questions sont joints afin de vous servir de guide.

Cette liste n'a pas pour but d'être exhaustive. Les participants sont invités à aborder d'autres questions sur la base de leurs expériences. Les questions ont pour objet de servir de guide, compte tenu du fait qu'elles ne sont peut-être pas toutes pertinentes et qu'il n'est peut-être pas possible à certains participants d'y répondre directement dans certains cas. Une bibliographie est également proposée.

Vous êtes priés d'informer le Secrétariat **d'ici le 16 novembre** si vous envisagez de transmettre une contribution écrite. Celles-ci devront être envoyées d'ici le **4 janvier au plus tard (membres et non-membres)**. Les contributions transmises après cette date limite risquent de n'être pas prises en compte dans l'établissement du scénario préparé pour la table ronde. En outre, les contributions tardives risquent de ne pas être mises en ligne avant la réunion sur le site Internet du GFC : <http://www.oecd.org/competition/globalforum>.

Toutes les communications concernant la documentation utilisée en vue de cette table ronde doivent être envoyées à erica.agostinho@oecd.org, tél. : +33 1 45 24 10 75, fax : +33 1 45 24 96 95, avec une copie à helene.chadzynska@oecd.org (Responsable du Programme du Forum mondial sur la concurrence). Hélène est à votre disposition pour répondre aux questions de fond que vous pourriez avoir sur la table ronde et sur le Forum mondial sur la concurrence en général. Son numéro de téléphone est le suivant : +33 1 45 24 91 05.

Questions à examiner

I. L'utilisation des aides publiques dans votre pays

1. Votre pays a-t-il recours régulièrement aux pratiques indiquées ci-dessous ? Dans l'affirmative, pouvez-vous donner des renseignements sur : (i) les secteurs concernés ; (ii) un ordre de grandeur des montants correspondants, et (iii) l'évolution au fil du temps ? Si possible, prière d'opérer une distinction entre les entreprises publiques et les entreprises privées.
 - a. Subventions directes aux entreprises ;
 - b. Allègements fiscaux à certaines entreprises ou à certains secteurs ;
 - c. Mise à disposition de moyens de production appartenant à l'État (tels que des terrains, des bandes passantes, ou des bâtiments publics) à des sociétés à un prix inférieur au niveau du marché (éventuellement à un prix réglementé) ;
 - d. Achats publics à des prix supérieurs au niveau du marché ;
 - e. Octroi de prêts à des taux inférieurs au niveau du marché ;
 - f. Octroi de garanties de prêts à des taux inférieurs au niveau du marché.
2. Dans quelle mesure les aides publiques accordées dans votre pays ont-elles été motivées par les objectifs indiqués ci-dessous ? Pour chacun d'entre eux, prière de préciser si les entreprises nationales et les entreprises étrangères ont été soumises à un régime différent.
 - a. Préserver l'emploi (dans le cas des entreprises en difficulté) ;
 - b. Favoriser l'innovation et le développement de nouveaux secteurs ;
 - c. Attirer les entreprises vers les régions en difficultés économiques ;
 - d. Remédier aux distorsions de concurrence résultant de l'octroi d'aides par des gouvernements étrangers ;
 - e. Inciter les entreprises à fournir des biens ou services considérés comme contribuant à l'intérêt général dans les cas où les incitations offertes par le marché ne suffisent pas à elles seules à assurer que ces biens ou services soient fournis ;
 - f. Pallier l'insuffisance de l'offre de crédit par le secteur financier ;
 - g. Empêcher l'acquisition d'entreprises stratégiques par des sociétés étrangères.
3. Quelles sont la législation et les pratiques effectives de votre pays concernant l'offre de moyens de production appartenant à l'État ou contrôlé par lui ? Dans quelles circonstances une procédure d'adjudication est-elle obligatoire ? Dans quelles circonstances une clause de non discrimination s'applique-t-elle ? En pratique, quelle est la fréquence des adjudications ? Si possible, prière de donner des informations sur la manière dont les moyens de production suivants ont été attribués :
 - a. Licence permettant d'exploiter un réseau de téléphonie mobile (avec accès à la bande passante correspondante) ;
 - b. Licence permettant d'exploiter un réseau de télévision ;
 - c. Accès aux ressources naturelles.

II. Aides aux entreprises en difficulté, notamment dans le contexte de la crise financière

1. Dans le contexte de la crise financière, votre pays accorde-t-il des aides d'urgence à certaines entreprises ? Si possible, prière de donner des renseignements sur les points suivants :
 - a. Mesures spécifiques de secours pour les banques et autres institutions financières ;
 - b. Aides aux entreprises industrielles (par exemple dans l'industrie automobile).
2. Quels sont les critères qui ont été utilisés pour déterminer les bénéficiaires d'aides d'urgence, ainsi que le montant ou la nature de l'aide ?
3. Dans votre pays, l'aide aux entreprises en difficulté est-elle généralement accordée sous réserve des conditions suivantes :
 - a. Clauses imposant au moins un remboursement partiel en cas d'amélioration des résultats ?
 - b. Plafonnement des rémunérations des dirigeants ?
 - c. Restructuration (par exemple, fermeture d'usines ou de succursales non rentables) ?
 - d. Garanties concernant l'effectif total des personnes employées ?
 - e. Clauses interdisant l'utilisation de fonds publics pour mener des stratégies abusives ?
 - f. Engagement explicite à limiter les aides dans le temps et à ne pas les renouveler ?
 - g. Engagements concernant l'impact environnemental de l'activité du bénéficiaire de l'aide ?

Prière de donner de brèves informations sur chacune de ces dispositions et sur les conditions auxquelles elles correspondent normalement.

4. Dans votre pays, l'aide aux entreprises en difficulté prend-elle parfois la forme de prises de participations temporaires de l'État en échange de l'injection de capitaux ? Dans l'affirmative, y a-t-il des exemples de cas dans lesquels de telles politiques ont permis à l'État de réaliser des bénéfices après l'amélioration de la situation des entreprises aidées ?

III. Restrictions juridiques aux aides publiques

1. Les autorités de la concurrence exercent-elles un contrôle sur les aides publiques dans votre pays ? Dans l'affirmative, ce contrôle s'est-il réduit dans le contexte de la crise financière ? Des règles spécifiques s'appliquent-elles à l'aide aux entreprises en difficulté ou à l'aide à la recherche-développement ? Prière de donner brièvement des détails sur chacune d'entre elles.
2. Le montant et la nature des aides publiques sont-ils limités en vertu d'accords commerciaux régionaux auxquels votre pays participe (sans tenir compte des règles de discipline volontaire de l'OMC) ? Dans l'affirmative, existe-t-il un mécanisme supranational de contrôle ? A-t-il jamais été utilisé ? Dans des affaires de concurrence ?
3. Les autorités de la concurrence de votre pays ont-elles déjà examiné une affaire mettant en cause des aides publiques ? Si possible, prière de distinguer les types de cas suivants (qui peuvent se chevaucher) :
 - a. Plainte d'une société privée au sujet de stratégies abusives (ou de pratiques déloyales) de la part d'une entreprise publique ou d'une entreprise privée bénéficiant de capitaux publics (par exemple dans le cas d'une entreprise qui fournit un service public et qui utilise les recettes qu'elle en tire pour se livrer à une concurrence agressive sur un autre marché) ;
 - b. Plainte d'une entreprise concernant un traitement discriminatoire par rapport à un concurrent qui bénéficie d'aides publiques ;

- c. Affaires faisant intervenir l'existence d'une réglementation des prix ;
 - d. Affaires faisant intervenir des abus de position dominante ou des cas de fusions (par exemple, dans ce dernier cas, les mesures correctrices seraient-elles affectées si l'aide de l'État devait être retirée ?).
4. Les entreprises publiques sont-elles autant soumises au droit de la concurrence que les entreprises privées dans votre pays ? Y a-t-il des mécanismes spécifiques pour la mise en œuvre de ce droit ?
 5. Dans quelle mesure les questions concernant les aides publiques sont-elles traitées dans le cadre des activités de sensibilisation de votre autorité de la concurrence ? Quel est le message de votre autorité de la concurrence sur les aides publiques ? Ce message est-il bien compris et dûment pris en compte par les autres secteurs de l'administration ? Prière de décrire brièvement le(les) mécanisme(s) institutionnel(s) éventuellement applicable(s).

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

- Besley, Timothy and Paul Seabright, 1999, "The Effects and Policy Implications of State aids to Industry: an Economic Analysis", *Economic Policy*.
- Brander, James and Barbara Spencer, 1985, "Export Subsidies and International Market Share Rivalry", *Journal of International Economics*.
- Charlton, Andrew, 2003, "Incentive Bidding for Mobile Investment: Economic Consequences and Potential Responses", OECD Development Centre Working Paper #203.
- Chi, Keon and Drew Leatherby, 1997, *State Business Incentives: Trends and Options for the Future*, Lexington, Kentucky: Council of State Governments, 1997.
- Collie, David, 1998, "State aid in the European Union: The prohibition of subsidies in an integrated market", *International Journal of Industrial Organization*.
- Collie, David, 2002, Prohibiting State aid in an Integrated Market, *Journal of Industry, Competition and Trade*, vol. 2 (3), 2002, p. 215.
- Collie, David, 2005, "State aid to Investment and R&D", *European Economy, Economic Papers*.
- Dewatripont, Matthias and Paul Seabright, 2006, "Wasteful Public Spending and State aid Control", *Journal of the European Economic Association*.
- Enrich, Peter, 1996, "Saving the States from Themselves: Commerce Clause Constraints on State Tax Incentives for Business", *Harvard Law Review*.
- Garcia, Jose-Antonio and Damien Neven, 2005, "State aid and Distortion of Competition, a Benchmark Model", HEI Working Paper No. 06/2005.
- Gardner, Nick, 1976, "The Economics of Launching Aid", in Alan Whiting (ed.), *The Economics of Industrial Subsidies*. London: HMSO.
- Goldberg, Pinelopi and Giovanni Maggi, 1999, "Protection for Sale: An Empirical Investigation", *American Economic Review*.
- Fingleton, John, Ruane, Frances and Vivienne Ryan, 1999, "Market Definition and State aid Control", *European Economy*.
- Friederiszick, Hans, Röller, Lars-Hendrick and Vincent Verouden, 2006, "European State aids Control: an economic framework", in Paolo Buccirossi (ed.), *Advances in the Economics of Competition Law*, MIT Press.
- Midelfart-Knarvik, Karen-Helene and Henry Overman, 2002, "Delocation and European Integration: Is structural spending justified?", *Economic Policy*.
- Neven, Damien and Lars-Hendrick Röller, 2000, "The Political Economy of State aids: Econometric Evidence for the Member States", in *The Political Economy of Industrial Policy: Does Europe have an Industrial Policy?*, Berlin: Sigma.

Neven, Damien and Paul Seabright, 1995, "European Industrial Policy: the Airbus Case", *Economic Policy*, 1995.

OECD, 2001, "Competition Policy in Subsidies and State Aid," available at <http://www.oecd.org/dataoecd/31/1/2731940.pdf>.

Persson, Torsten and Guido Tabellini, 2000, *Political Economics: Explaining Economic Policy*, MIT Press, 2000.

Philippon, Thomas and Nicolas Véron, 2008, "Financing Europe's Fast Movers", Bruegel Policy Brief, 2008/01.

Republic of Chile, November 1, 2006, "Subsidies and Free Competition Policy in Chile, " UNCTAD's Seventh Session of the Intergovernmental Group of Experts on Competition Law and Policy, available at <http://www.unctad.org/Templates/Download.asp?docid=7661&lang=1&intItemID=3980>.

Rodrik, Dani, 1995, "Getting Interventions Right: How South Korea and Taiwan Grew Rich", *Economic Policy*.

Rodrik, Dani, 2004, "Industrial Policy for the twenty-first century", Harvard Kennedy School, Working Paper 04-047.

Ulltveit-Moe, Karen-Helene, 2007, "Regional policy design: An analysis of relocation, efficiency and equity", *European Economic Review*.

UNCTAD, 2009, "Public Monopolies, Concessions and Competition Law and Policies," available at <http://www.unctad.org/Templates/Download.asp?docid=11739&lang=1&intItemID=4911>.